

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
079-217900240-20230606-20230603-DE
Date de télétransmission : 08/06/2023
Date de réception préfecture : 08/06/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 6 juin à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 25 mai 2023,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 14
(dont 2 mandats)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,
Catherine PINEAU, Éric MILLET, Christelle GIRAUD,
Pierre ABRIAT et Karine VILLANNEAU

Absents excusés : Anne-Claire AUGEREAU qui a donné mandat Catherine PINEAU
Cécile THOMAS qui a donné mandat à Éric CUSEY
François GUILLOT, Thibault BONNANFANT et
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Absente : Manuella REAUTE

Secrétaire : Pascal LEFEVRE

Affiché le 8 juin 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRT AMBITION DEUX-SÈVRES ET
DU FONDS DE SOLIDRAITÉ CONCERNANT LA SÉCURISATION DE LA ROUTE
DÉPARTEMENTALE N° 8 DE LA TRAVERSÉE DE CERZEAU ET DU CLATREAU
(délibération n° 2023-06-03)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2023,
Considérant la dangerosité du carrefour de la route départementale n° 8
au carrefour avec la rue du Four Banal à Cerzeau et la vitesse excessive
des véhicules pour la traversée du Clatreau,
Considérant le coût de 37 828,88 € HT, soit 45 394,65 € TTC pour les
travaux au niveau du virage de la route départementale n° 8 avec le
carrefour de la rue du Four Banal à Cerzeau,
Considérant le coût de 9 609,00 € HT, soit 11 530,80 € TTC pour la mise
en place de chicanes à la sortie de Cerzeau et au Clatreau,
Considérant le coût de la maîtrise d'œuvre de 5,6 % du montant des
travaux, soit 2 656,52 € HT (3 187,82 € TTC),
Considérant le plan de financement suivant pour un montant total de
travaux de 50 094,40 € HT :

ORIGINE	MONTANT DÉPENSE	POURCENTAGE	MONTANT SUBVENTION
Contrat ambition	50 094,40	30 %	15 028,32
Fonds de solidarité	50 094,40	50 %	25 047,20
Autofinancement	50 094,40	20 %	10 018,88
TOTAL	50 094,40	100 %	50 094,40

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de solliciter l'aide du conseil départemental au titre du contrat ambition Deux-Sèvres et du fonds de solidarité pour la réalisation des travaux de sécurisation de la route départementale n° 8 de la traversée de Cerzeau et du Clatreau et autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment la demande de subvention.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX



Le secrétaire de séance,
Pascal LEFEVRE

